O mésange, ô fauvette, ô tourterelle blanche,
Sorte de rêve ailé fuyant de branche en branche,
Doux murmure envolé dans les champs embaumés,
Je t'écoute et je suis plein de songes. Aimez,
Vous qui vivrez!...
Elle sera la mère au jeune et grave front,
La gardienne d'une aube à qui la vie est due,
Épouse responsable et nourrice éperdue,
La tendre âme sévère, et ce sera son tour
De se pencher avec un inquiet amour
Sur le frêle berceau, céleste et diaphane;
Ma Jeanne, ô rêve! azur! contemplera sa Jeanne;
Elle l'empêchera de pleurer, de crier,
Et lui joindra les mains et la fera prier
Et sentira sa vie à ce souffle mêlée.

N'est-ce pas exquis? Il semble que l'aïeul murmure sur un berceau ces douces paroles comme pour ne pas réveiller l'enfant et ne pas se réveiller lui-même d'un si doux rêve! Décidément le grand-père est un merveilleux artiste. Des chansons pour faire danser en rond, un air de guitare qui rappelle l'enfance du poëte en Espagne, des coquetteries avec la nature, qui est comme le grand berceau de l'aïeul, puis un vrai poëme, l'*Epopée du lion*, varient la note et empêchent que, dans cette fête intime, l'uniformité des petites joies n'en affadisse la douceur. Cette *Epopée du lion* est certainement une des plus grandes choses que l'âme paternelle ait révélées au poëte. C'est la mise en œuvre de ce vers :

.. Les cœurs de lion sont les vrais cœurs de père.

C'est toujours l'immuable pensée du livre, le désarmement des colères devant la souveraineté de l'innocence.

L'*Art d'être grand-père* n'augmentera pas la renommée de Victor Hugo, car rien ne saurait ajouter à la gloire du poëte, mais ces pages si pleines d'émotion et de sentiments exquis feront encore plus aimer l'homme.

* **GRANDPERRET** (Michel-Etienne-Anthelme-Théodore), magistrat français. — Rendu à la vie privée par la révolution du 4 septembre 1870, il s'est fait inscrire comme avocat au barreau de Paris, où il a plaidé pour des bonapartistes dans divers procès, notamment pour M. Paul Granier de Cassagnac. Le 16 novembre 1877, il fut porté candidat au Sénat dans une élection de quatre sénateurs inamovibles, et, grâce à une convention faite entre les bonapartistes, les légitimistes et les orléanistes, en vue d'écarter du Sénat tout partisan des institutions établies, il fut élu à une voix de majorité. Toutefois, à la vérification du scrutin, on reconnut qu'il n'avait point obtenu la majorité et un second tour de scrutin eut lieu le 24 novembre suivant. Ce jour-là, l'ancien procureur de l'Empire, resté un bonapartiste ardent, fut élu sénateur par 141 voix contre 135 données à M. Victor Lefranc, candidat des républicains.

GRANDPIERRE (Auguste-Jean-Baptiste-Sylvestre), homme politique français, né à l'Iste-en-Rigaut en 1814. Il étudia le droit, prit le grade de docteur, puis il alla exercer la profession d'avocat au barreau de Bar-le-Duc. Après la révolution de 1848, il fut nommé conseiller de préfecture de la Meuse; mais, peu après, il donna sa démission. Lors de l'élection présidentielle du 10 décembre suivant, M. Grandpierre combattit avec chaleur la candidature de Louis-Napoléon Bonaparte. Ayant affirmé hautement ses opinions républicaines, il fut traduit devant la commission mixte de la Meuse après l'odieux coup d'Etat du 2 décembre 1851, et ce ne fut pas sans peine qu'il échappa à la proscription. Sous l'Empire, il continua l'exercice du barreau, combattit les candidats officiels et se prononça contre le plébiscite de 1870. Elu député de la Meuse à l'Assemblée nationale par 20,150 voix le 8 février 1871, il alla siéger dans les rangs de la gauche républicaine, avec laquelle il vota constamment. Après le 24 mai 1873, il fit une opposition constante au gouvernement de combat, se prononça contre le septennat, contribua à la chute du cabinet de Broglie et vota les propositions Périer et Maleville, la constitution du 25 février 1875, contre la loi sur l'enseignement supérieur, etc. Le 20 février 1876, il se porta candidat à la députation à Bar-le-Duc, fit une profession de foi républicaine à la fois ferme et conciliante, et fut élu par 11,031 voix contre M. Paulin Gillon, légitimiste, et M. Jacquot, se disant constitutionnel. A la Chambre, il continua à voter avec les républicains, devenus la majorité dans l'Assemblée comme dans le pays et se prononça notamment pour l'ordre du jour du 4 mai 1877, contre les menées cléricales devenues menaçantes. Le 17 mai suivant, le maréchal de Mac-Mahon ayant renversé le cabinet Jules Simon, qu'il remplaça par un ministère composé de cléricaux, de monarchistes et de bonapartistes et chargé de faire une guerre à outrance aux républicains, M. Grandpierre s'associa à l'énergique protestation des gauches contre le message présidentiel (18 mai); puis, le 19 juin suivant, il fit partie des 363 qui votèrent l'ordre du jour de défiance contre le ministère de Broglie-Fourtou. Après la dissolution de la Chambre des députés, il se porta de nouveau candidat à la députation à Bar-le-Duc et, malgré tous les moyens employés par l'administration, il fut réélu député par 11,093 voix contre 8,601 données à M. Henry, candidat monarchiste officiel. A la Chambre nouvelle, M. Grandpierre a voté, le 15 novembre 1877, pour la nomination d'une commission chargée de faire une enquête sur les actes de pression commis par l'administration, et, le 24 novembre suivant, il a voté l'ordre du jour des gauches contre le ministère du 23 novembre.

GRAND-POPO, ville et port d'Afrique. V. POPO (GRAND-), au tome XII du *Grand Dictionnaire*.

* **GRANDPRÉ**, bourg de France (Ardennes), ch.-l. de cant., arrond. et à 47 kilom. de Vouziers, sur l'Aire; pop. aggl., 1,169 hab. — pop. tot., 1,321 hab.

GRAND-PRESSIGNY (LE), ch.-l. de cant. (Indre-et-Loire). V. PRESSIGNY-LE-GRAND.

* **GRANDRIEU**, bourg de France (Lozère), ch.-l. de cant., arrond. et à 38 kilom. N.-E. de Mende; pop. aggl., 377 hab. — pop. tot., 1,646 hab.

GRANDRIS, bourg de France (Rhône), cant. de La Mure, arrond. et à 23 kilom. de Villefranche; pop. aggl., 840 hab. — pop. tot., 2,295 hab.

* **GRAND-SERRE (LE)**, bourg de France (Drôme), ch.-l. de cant., arrond. et à 50 kilom. N.-E. de Valence; pop. aggl., 583 hab. — pop. tot., 1,546 hab.

Grands jours, assises extraordinaires qui se tenaient dans des provinces éloignées de la capitale. V. JOUR, au tome IX du *Grand Dictionnaire*, page 1033.

Grand'tante (LA), opéra-comique en un acte, paroles de MM. J. Adenis et Ch. Grandvallet, musique de M. Jules Massenet; représenté à l'Opéra-Comique le 3 avril 1867. Le sujet n'est pas lyrique. Un oncle avare a épousé une jeune fille, à laquelle il a laissé en mourant toute sa fortune; mais il n'avait pas signé son testament. Son petit-neveu arrive d'Afrique dans le château, qu'il veut vendre immédiatement. Il voit la jeune femme, sa grand'tante. Il en est épris et fasciné. Il ne songe plus qu'à prolonger son séjour dans le château. Il va même jusqu'à contrefaire la signature de son oncle au bas du testament, ce qui est une licence trop forte. Aussi la grand'tante le déchire. Après un combat de générosité mutuelle, la grand'tante cède aux prières du jeune militaire et promet de rester. La musique est bien faite, intéressante, révèle de fortes études musicales. On a remarqué un air chanté par le ténor : *Allons, camarade*, la jolie phrase du duo : *Fée, ange ou femme;* les couplets de la corvette : *File, corvette agile*. Chanté par Capoul, Mlles Girard et Heilbron.

GRANDVAL (Marie-Félicie-Clémence DE REISET, vicomtesse DE), musicienne, née dans la Sarthe en 1830. Dès l'âge de douze ans, Mlle de Reiset, qui avait manifesté de grandes dispositions pour la musique, recevait des leçons de composition de Flotow, ami de sa famille, et se mettait à écrire des mélodies, des concerts, voire des opéras. Flotow étant parti, la voie dans laquelle la jeune virtuose s'était si témérairement lancée l'aurait certainement conduite à un échec final; mais elle le sentit, et, après son mariage avec M. de Grandval, elle se remit bravement à l'étude, sous la direction de Saint-Saëns. Ce qu'elle a produit depuis est réellement inimaginable, surtout si l'on considère que Mme de Grandval est, non pas un compositeur de profession, mais une femme du grand monde. Outre des messes, des morceaux religieux, un oratorio : *Sainte Agnès*, exécuté à l'Odéon (1876); des *Esquisses symphoniques* (1847), des sonates, des nocturnes, des concertinos, des mélodies, des valses, des chansons, des romances, etc., Mme de Grandval a écrit un grand nombre d'œuvres dramatiques, dont plusieurs ont été exécutées, quelques-unes avec succès : le *Sou de Lise*, opérette en un acte (Bouffes-Parisiens, 1859); les *Fiancés de Rosa*, opéra-comique en un acte (Théâtre-Lyrique, 1863); la *Comtesse Eva*, opéra-comique en un acte (Bade, 1864); la *Pénitente*, opéra-comique en un acte (Opéra-Comique, 1868); *Piccolino*, opéra italien en trois actes (Italiens, 1869); la *Forêt*, poëme lyrique en trois parties (Italiens, 1875), etc.

* **GRANDVILLIERS**, bourg de France (Oise), ch.-l. de cant., arrond. et à 30 kilom. N.-O. de Beauvais; pop. aggl., 1,623 hab. — pop. tot., 1,715 hab.

* **GRANGE** s. f. — Chalet où l'on fabrique le fromage de Gruyère.

* **GRANGÉ** (Pierre-Eugène BASTÉ, connu au théâtre sous le nom d'**Eugène**), auteur dramatique français. — Outre les pièces que nous avons citées, ce fécond et spirituel écrivain en a fait jouer un grand nombre d'autres, soit seul, soit en collaboration. Nous mentionnerons : le *Retour de saint Antoine*, en un acte (1840, in-8°), avec E. Bourget; le *Pâté de Chartres*, en un acte (1840, in-8°), avec Abel; le *Troupier dans les confitures*, en trois actes (1849, in-8°), avec Marc-Michel; le *Connétable de Bourbon*, drame en cinq actes (1849, in-8°), avec Montépin; les *Etoiles* ou le *Voyage de la fiancée*, vaudeville en trois actes (1850, in-8°), avec Saint-Yves; les *Prodigalités de Bernerette*, en un acte (1849, in-8°); *Pauline*, drame en cinq actes (1850, in-8°), avec Montépin; les *Chevaliers du lansquenet*, drame en cinq actes (1850, in-8°), avec le même; *English Exhibition*, en deux actes (1851, in-8°), avec Barrière et Decourcelle; le *Vol à la duchesse*, drame en cinq actes (1851, in-12), avec Montépin; la *Tête de Martin*, en un acte (1852, in-12), avec Barrière; les *Nèfles*, ballet-parodie en deux tableaux (1856, in-12), avec Thiboust; *Dalila et Samson*, histoire en cinq feuillets, mêlée de couplets (1857, in-4°), avec Lapointe; le *Punch Grassot*, en un acte (1858, in-12), avec Delacour; l'*Ut dièse*, en un acte (1858, in-18), avec Moinaux; *Tant va l'autruche à l'eau...*, en un acte (1859, in-12), avec Thiboust; les *Chevaliers du pince-nez*, vaudeville en deux actes (1859, in-12), avec Thiboust et Deslandes; la *Fête des loups*, en trois actes, (1859, in-12), avec Thiboust; la *Clef sous le paillasson*, en un acte (1859, in-12), avec Najac; le *Carnaval des Revues*, revue en deux actes (1860, in-4°), avec Gilles; la *Sirène de Paris*, drame en cinq actes (1860, in-12), avec Montépin; *Brouillés depuis Wagram*, en un acte (1861, in-12), avec Thiboust; la *Beauté du diable*, pièce fantastique en trois actes (1861, in-12), avec le même; la *Chasse aux papillons*, en un acte (1861, in-12), avec Najac; le *Passage Radziwil*, en trois actes (1861, in-12), avec Siraudin et Thiboust; le *Secret du rétameur*, en un acte (1862, in-12), avec Moinaux; *Un jeune homme qui a tant souffert* (1862, in-12), avec Thiboust; la *Boîte au lait*, vaudeville en cinq actes (1862, in-12), avec Noriac; le *Café de la rue de la Lune*, en un acte (1862, in-12), avec Moinaux; la *Demoiselle de Nanterre*, en trois actes (1862, in-12), avec Thiboust; le *Guide de l'étranger dans Paris*, en trois actes (1861, in-12), avec Thiboust; les *Secrets du grand Albert*, en deux actes (1863, in-12), avec H. Rochefort; l'*Oiseau fait son nid*, en un acte (1863, in-12), avec Thiboust; les *Mousquetaires du carnaval*, en trois actes (1863, in-12), avec le même; *Un mari sur des chardons*, en un acte (1863, in-12); *Jean Torgnole*, en un acte (1863, in-12), avec Thiboust; *Deux chiens de faïence*, en un acte (1863, in-12), avec le même; *Ajax et sa blanchisseuse*, en trois actes (1864, in-12), avec Montjoie; les *Diables roses*, en cinq actes (1864, in-12), avec Thiboust; *Un clou dans la serrure*, en un acte (1865, in-12), avec le même; la *Gazette des étrangers*, revue (1865, in-12), avec Clairville; *Robert Surcouf*, drame en cinq actes (1865, in-4°), avec Lopez; la *Consigne est de ronfler*, en un acte (1866, in-12), avec Thiboust; *Un voyage autour du demi-monde*, en cinq actes (1868, in-12), avec Thiéry et Koning; la *Vie privée*, en un acte (1868, in-12), avec Bernard; *Madame est couchée*, en un acte (1868, in-12), avec le même; le *Lis dans la vallée*, en trois actes (1868, in-12), avec le même; *Un jour de déménagement*, en un acte (1868, in-12), avec Bedeau; *On demande des ingénues*, en un acte (1869, in-12), avec Bernard; les *Deux bébés*, en un acte (1870, in-12), avec le même; la *Belle aux yeux d'émail*, en un acte (1871, in-12), avec le même; les *Versaillaises*, chansons (1872, in-12); l'*Hirondelle*, en un acte (1872, in-12), avec Bernard; *Un entr'acte de Rabagas*, en un acte (1872, in-12), avec le même; *Fleur du Tyrol*, en un acte (1872, in-12), avec le même; le *Gendre du colonel*, en un acte (1872, in-12), avec le même; le *Baptême du petit Oscar*, vaudeville en cinq actes (1873, in-12), avec V. Bernard; le *Grelot*, opérette en un acte, musique de Vasseur (1873, in-12), avec le même; *Tabarin* ou les *Parades du pont Neuf*, drame en cinq actes (1873, in-12), avec Montépin; le *Bouton perdu*, opérette en un acte, musique de Talexy (1874, in-12), avec Bernard; la *Dame au passe-partout*, en un acte (1874, in-12), avec le même; le *Chignon d'or*, opérette en un acte, musique de Jonas (1874); le *Théâtre moral*, actualité en trois tableaux (1875, in-12), avec Bernard; les *Hannetons*, revue en trois actes, musique d'Offenbach (1875, in-12), avec Al. Millaud; *Geneviève de Brabant*, vaudeville en trois actes (1875, in-12), avec Bernard; *Entre deux trains*, en un acte (1875, in-12), avec le même; le *Moulin du Vert-Galant*, opérette, musique de Serpette (1876); la *Boîte au lait*, opérette en quatre actes, musique d'Offenbach (1876, in-12); *Trois bougeoirs*, vaudeville en un acte (1877, in-12); les *Cricris de Paris*, revue (1877), etc. M. Grangé est l'auteur d'un grand nombre de chansons et de chansonnettes. Il fait partie de la Société du *Caveau*, dont il a été à diverses reprises le président, et qu'il présidait encore en 1877.

GRANGER (Anne-Eugénie-Pauline ROZIER), actrice, née à Paris en 1838. Petite-fille d'un magistrat et fille d'un notaire d'Orléans, elle descendait par sa mère de Granger, qui tint avec distinction l'emploi des scapins à la Comédie-Italienne. A l'âge de cinq ans, la petite Granger apprit le solfége et le piano sous la direction de Boucher et de Ravina. Elle fut guidée dès son enfance par son parrain, M. Eugène Duclerc, aujourd'hui vice-président du Sénat, qui lui fit passer de brillants examens à l'Hôtel de ville. Mais la vocation l'emportant, elle entra au Conservatoire et suivit les leçons de Beauvallet, tout en écoutant les conseils de Samson et surtout de Provost. Bientôt, elle débuta à l'Odéon, par le rôle de Lisette du *Jeu de l'amour et du hasard*. « C'est une vive et alerte soubrette, dit M. Edouard Thierry; elle a la gaieté prompte et communicative, la voix bien posée et qui rit d'elle-même, la physionomie qui rit comme la voix. » Elle fut plus vivement applaudir dans le rôle de Dorine, puis dans ceux de Lucile de l'*Honneur et l'argent*, Suzanne du *Mariage de Figaro*, Mme d'Arthenay de *Souvent femme varie* (1853), Claire de *Que dira le monde?* (1854), Lisette du *Dernier Crispin*, Mme de Blangy de la *Conquête de ma femme*, etc. Engagée ensuite au Théâtre-Français, elle y débuta le 4 août 1856 et enleva le succès, pour nous servir d'une expression de Roger de Beauvoir, à la pointe des vers de Molière et de la prose chatoyante de Marivaux. C'est avec une supériorité incontestable qu'elle entra en possession des rôles de Martine des *Femmes savantes*, de Nicole du *Bourgeois gentilhomme*, de Frosine de l'*Avare*, de Marinette du *Dépit amoureux*, de Nérine du *Joueur*, de Lisette des *Fausses confidences*, de Marine de *Turcaret*; etc. Louée par la presse entière et peut-être à cause de l'unanimité de tous les suffrages, Mlle Pauline Granger dut céder devant le favoritisme et donna sa démission. Le Vaudeville ne laissa pas échapper une si belle occasion et l'engagea, malgré les termes du contrat qui liait l'excellente actrice à la Comédie-Française jusqu'au mois de juin 1857. Elle débuta le 30 octobre à la salle de la place de la Bourse, dans le rôle de Clairette et Clairon, de la pièce de ce nom. Elle créa, l'année suivante, Diane de Lestang des *Fausses bonnes femmes*, dont la réussite fut médiocre, et avec un très-grand succès Emma du *Code des femmes*. Devenue libre en 1860, elle donna des représentations à Bruxelles, au théâtre royal du Parc, où elle se fit vivement applaudir dans l'ancien répertoire. Elle aborda pour la première fois, à son bénéfice, le rôle de Louise Mauclair des *Demoiselles de Saint-Cyr*, qui montra une fois de plus la souplesse de son talent. La Comédie-Française la rappela dans la maison de Molière. Elle y débuta brillamment le 13 août 1861, dans *Tartufe* et dans le *Jeu de l'amour et du hasard*. « Mlle Pauline Granger a, dit Francisque Sarcey, la forte encolure de ces braves filles qui ont nom Dorine, Toinon ou Lisette; une voix pleine et mordante, une physionomie très-bonne enfant et très-animée; elle joue les soubrettes du grand répertoire avec beaucoup de rondeur, et le fait sans y chercher trop de finesse, comme il convient à ces rôles francs et de bonne humeur. » Dans le répertoire moderne, elle se maintint à la même hauteur, en mettant en relief Mariette de *Mlle de Belle-Isle*, Virginie de *Mercadet* et surtout Mme Hippolyte des *Deux ménages*. Elle créa, en 1870, Marton de *Maurice de Saxe* et resta pendant le siége à Paris, soignant nos blessés à l'ambulance de la Comédie-Française. Sous la direction de M. Perrin, la grande soubrette, jouant rarement le répertoire classique, un peu négligé, donna de l'importance aux rôlets de Dame Rose de *Marion Delorme* (1872) et de Sidonie de l'*Absent* (1873). Engagée spécialement à cette époque, avec le consentement de la Comédie-Française, au théâtre des Galeries-Saint-Hubert, à Bruxelles, elle obtint, dans *Monsieur Alphonse*, le plus éclatant succès. Elle reprit en 1875, sur notre premiere scène, Mme Hippolyte des *Deux ménages* et, en 1877, Mme La Ressource du *Joueur*. Elle remplaça au mois d'octobre de cette même année Mme Jouassain dans le rôle de Catherine de l'*Ami Fritz*, un personnage en cheveux blancs. « Esprit, gaieté, franchise, art des nuances, diction agile et brillante, cette actrice si accomplie, dit M. Théodore de Banville, a tout pour elle, excepté sans doute ce petit morceau de corde de pendu qui fait qu'on devient sociétaire. »

* **GRANGES**, bourg de France (Vosges), cant. de Corcieux, arrond. et à 35 kilom. S.-O. de Saint-Dié, sur la Vologne; pop. aggl., 1,347 hab. — pop. tot., 2,743 hab.

GRANGIER (Louis), littérateur suisse, né à Estavaye en 1817. Il fit une étude toute particulière de la langue et de la littérature françaises, qu'il enseigna pendant un certain temps à Dresde. Depuis plusieurs années, M. Grangier professe la littérature française à Fribourg. On a de lui quelques ouvrages : *Anthologie classique* ou *Leçons et modèles de tous les genres de composition en vers* (Leipzig, 1848, in-8°); *Premiers éléments de littérature française* (1850, in-8°); *Histoire abrégée et élémentaire de la littérature française depuis son origine jusqu'à nos jours* (1853, in-8°), dont la 4e édition a paru en 1872 (in-8°); *Tableau des germanismes les plus répandus en Allemagne et dans les pays limitrophes* (1864, in-8°).

GRANIER (Michel), médecin français, né à Nîmes en 1817, mort en 1876. Il fit ses études médicales à Montpellier, où il prit le grade de docteur. De retour dans sa ville natale, il exerça la médecine. Ayant adopté les doctrines des homœopathes, il s'efforça de les propager, soit par la pratique, soit par la parole, soit par des écrits. On a de lui : *Conférences sur l'homœopathie* (1858, in-8°); *Des homœopathes et de leurs droits* (1860, in-8°); *Homœolexique, dictionnaire de médecine selon l'école homœopathiste, contenant l'homœologie ou nouveau langage de l'école, les éléments de l'anatomie, les éléments de la physiologie, etc.* (1874, 2 vol. in-8°). Cet ouvrage donna lieu à un procès, et, à la suite des débats judiciaires, il fut retiré du commerce.

GRANIER (Jeanne), comédienne française, née en 1852. Elle est fille d'Irma Granier, qui fut, pendant longtemps, une des actrices les plus applaudies du Vaudeville. La petite Jeanne ayant montré un goût prononcé pour la musique, sa mère lui fit donner des leçons de chant, puis chargea Mme Barthe-Benderali de l'initier au répertoire classique de l'Opéra-Comique et du Théâtre-Italien. Mlle Jeanne Granier fit ses débuts sur le petit théâtre d'Etretat, et bientôt une circonstance fortuite la jeta dans l'opérette. Pendant le grand succès de la *Jolie parfumeuse*, Mme Théo s'étant trouvée subitement indisposée, Mlle Jeanne Granier offrit à Offenbach de la remplacer, au pied levé, dans le rôle de Rose Michon, et elle obtint un succès complet. Charles Lecocq, charmé de son talent, lui fit travailler le répertoire de l'opéra bouffe, et il écrivit une opérette dans laquelle elle devait jouer le premier rôle. Entre temps, Jeanne Granier chanta dans les salons, puis à Contrexeville. Enfin, au mois de novembre 1874, elle créa son premier rôle au théâtre de la Renaissance, dans *Giroflé-Girofla* de Lecocq. Le succès de la jeune actrice fut complet. Elle déploya à la fois un véritable talent de comédienne et de chanteuse. Elle ravit le public par sa grâce et par son jeu spirituel, par la finesse de sa diction. Depuis lors, Jeanne Granier, en possession de la faveur du public a rempli avec un succès croissant divers rôles, et elle s'est particulièrement fait remarquer dans la *Marjolaine* de Lecocq (1877).

* **GRANIER DE CASSAGNAC** (Bernard-Adolphe), publiciste et homme politique français. — En 1872, M. Clément Duvernois, ayant quitté l'*Ordre* pour s'occuper exclusivement d'affaires financières qui devaient le conduire devant la police correctionnelle, M. Granier de Cassagnac devint un des principaux rédacteurs de la feuille bonapartiste, dans laquelle il put impunément déverser l'outrage et la calomnie sur la République et les républicains. Après le coup d'Etat parlementaire du 24 mai 1873, il continua sa campagne avec une croissante ardeur. Maire de Plaisance, membre du conseil général du Gers, pour le canton d'Aignan, il se porta candidat à la députation dans ce département, à Mirande, le 20 février 1876. Dans sa profession de foi, il disait notamment : « Nous avions ensemble acclamé l'Empire et pendant dix-huit années nous l'avons ensemble soutenu. L'ordre, la sécurité, la longue prospérité qu'il avait donnés aux campagnes sont encore vivants dans votre mémoire, et c'est en vous rappelant ces souvenirs que je viens de nouveau solliciter vos suffrages... Si la révision de la constitution venait à être opérée pendant la durée de mon mandat, je voterais pour que le régime actuel fût changé en totalité, et je demanderais que la révision fût opérée à l'aide d'un appel au peuple. » Il eut pour concurrents M. Maumus, candidat républicain, et M. de Gontaut, légitimiste. Elu député par 10,463 voix, il alla siéger à la chambre dans le groupe bonapartiste et il vota constamment avec la minorité antirépublicaine. Le 23 novembre 1876, il prononça un discours pour défendre le budget des cultes. Le 4 mai 1877, il vota contre l'ordre du jour qui invitait le ministère à surveiller les dangereuses menées du parti clérical. Le 17 du même mois, il applaudit au message du maréchal de Mac-Mahon, qui déclarait la guerre à la majorité républicaine de la Chambre des députés et nommait un ministère composé de cléricaux, de monarchistes et de bonapartistes. Le 19 juin, il vota contre l'ordre du jour de défiance contre le ministère. Après la dissolution de la Chambre des députés, M. Granier de Cassagnac fut désigné par le gouvernement comme le candidat officiel de l'administration, et, le 14 octobre 1877, il fut réélu député dans l'arrondissement de Mirande par 12,640 voix contre 6,920 données au candidat républicain, M. Sansot. Outre les ouvrages que nous avons cités, il a publié : *Histoire des origines de la langue française* (1872, in-8°); le *10 mars à Chiselhurst* (1874, in-12); *Histoire populaire illustrée de l'empereur Napoléon III* (1874-1875, in-8°), avec Paul de Cassagnac; *Histoire de la colonne Vendôme* (1875, in-16), etc.

* **GRANIER DE CASSAGNAC** (Paul), publiciste et homme politique, fils du précédent. — Pendant qu'il était encore prisonnier en Allemagne, des bonapartistes posèrent, le 8 février 1871, sa candidature à l'Assemblée nationale dans le Gers; mais il n'obtint qu'environ 8,000 voix. En quittant la forteresse de Cosel, il fit un voyage à Venise pour rétablir sa santé, puis il revint en France, fut réélu, le 8 octobre 1871, membre du conseil général du Gers par le canton de Plaisance, et il fonda dans ce département un journal bonapartiste, l'*Appel au peuple*. En 1872, M. Paul de Cassagnac devint rédacteur en chef du *Pays*, ancien *Journal de l'Empire*. Il y continua, avec un redoublement d'ardeur, de provocations et d'insultes, sa campagne contre la République et les républicains, ses apologies des actes les plus odieux du détestable régime qui avait conduit la France au démembrement et presque à la ruine. A la suite d'une polémique entre le *Peuple souverain* et le *Pays*, un duel eut lieu le 1er juin 1872 entre M. Paul Granier de Cassagnac et M. Edouard Lockroy, qui fut blessé. Quelque temps après, le virulent journaliste demanda la suppression du *Corsaire*. Cette feuille ayant été supprimée en décembre, M. Paul de Cassagnac écrivit dans le *Pays* ces lignes, qui donnent une idée parfaite de son ton habituel, de son style et de ses idées : « Un de vos journaux, le *Corsaire*, nous insultait depuis sa fondation. Rédigé par un Zola, romancier de la Morgue, par un Bienvenu, drôle effaré par la peur, cette feuille jetait sa boue tous les matins... Un article paraît plus violent, plus immonde encore que les autres. Qu'avons-nous fait? Nous avons dit au gouvernement : Assommez cette bête enragée! Il l'a fait, nous l'en félicitons. De quoi donc vous étonnez-vous? Entre vous et nous, c'est une guerre à mort, sans merci. Et tenez, laissez-nous vous le dire : votre jour est proche, nous le croyons, nous le savons... Si nous sommes les plus faibles, nous vous ferons voir comment de braves gens savent mourir devant des coquins. Mais si nous en réchappons, ce qui est encore possible, prenez garde à vous! » Dans la *République française*, M. Ranc répondit d'une façon aussi spirituelle que vigoureuse aux menaces de M. Cassagnac fils. « Ne pouvant se faire accepter comme écrivain politique, dit-il, le bon jeune homme voudrait au moins être tenu pour un héros. Voici plusieurs années qu'il y travaille. D'abord il s'est posé en duelliste, mais voilà le diable : plus il s'est battu, moins le public a cru à son héroïsme. Le public, qui n'est pas si bête, a remarqué, détail fâcheux, que ce chevalier du bonapartisme avait eu le singulier bonheur de ne jamais aller sur le pré qu'avec des journalistes ne sachant pas tenir une épée. De là une victoire facile et assurée d'avance... Malgré tout, le bon jeune homme s'est imaginé que, fort de ses glorieux antécédents (il a été zouave, ne l'oublions pas), il répandrait à son gré la terreur autour de lui. Il s'est campé le poing sur la hanche et s'est mis à apostropher les passants. Pauvre grand dadais, il ne s'aperçoit pas que ses allures de Jocrisse matamore ne font peur à personne. » Au mois d'avril 1873, M. de Cassagnac fut un des promoteurs de l'alliance conclue entre les bonapartistes et les légitimistes, en vue de l'élection qui eut lieu alors dans la Seine. Dans une réunion bonaparto-légitimiste, tenue à la salle Herz, sous la présidence du bonapartiste Tarbé des Sablons, ayant pour assesseurs deux légitimistes, MM. de Riancey et Mayol de Luppé, M. Paul Granier de Cassagnac prononça un discours naturellement rempli d'injures pour la République. Après avoir déclaré qu'il avait de l'admiration pour les légitimistes, que, s'il avait vécu en 1792, il aurait fait partie des Vendéens, que, s'il était deux partis pouvant s'entendre, c'était le parti légitimiste et le parti bonapartiste, il annonça que les deux partis, unis dans une même communauté de vues, marcheraient contre cette chose hideuse et maudite qui s'appelle la République, la chose qui les divise le moins parce que c'est celle qui les dégoûte le plus. Il ajouta que M. Barodet était le présent de la canaille de Lyon à celle de Paris, que M. de Rémusat, le grand vizir, le Giaffar de M. Thiers, représentait le train omnibus pour la Commune, et il conclut en proposant de choisir pour candidat M. Libmann, qui, lui, était présenté par des prêtres et des évêques, qui était Alsacien, qui s'était opposé au 4 septembre et qui avait sauvé la chapelle expiatoire. Ce morceau de haut goût fut vivement applaudi par le duc de La Rochefoucauld-Bisaccia, par les légitimistes et les bonapartistes, tout à fait dignes, en effet, de s'entendre; mais le nombre infime de voix qui se porta du côté du candidat des coalisés le 27 avril montra ce que pensait la population parisienne de cette touchante union. Le renversement de M. Thiers mit au comble la joie et l'audace de M. Paul de Cassagnac. Il demanda au nouveau gouvernement d'étrangler la presse républicaine et la République. Le 30 mai 1873, il écrivait dans le *Pays* ces lignes qui peignent l'homme tout entier : « Toute indulgence devant les républicains doit disparaître sans retour. Un acte de faiblesse en ce moment serait un véritable crime. Si les républicains l'eussent emporté, nous étions condamnés à les subir : qu'ils nous subissent à leur tour. En politique comme en guerre, nous ne connaissons qu'un mot vrai, c'est le « Malheur aux vaincus! » Il ne faut toucher à un ennemi que pour le tuer. » Tel fut le noble langage que ne cessa journellement de tenir M. Granier de Cassagnac sous le gouvernement de combat. Au mois du juillet 1873, il eut en Belgique un nouveau duel avec M. Arthur Ranc, dont il avait été un des dénonciateurs et qu'il avait contribué à faire poursuivre. Dans cette rencontre, les deux adversaires furent blessés. Au mois d'octobre suivant, des élections partielles ayant, comme les élections précédentes, donné de grandes majorités aux candidats républicains, M. de Cassagnac accusa les royalistes d'en être la cause, parce qu'ils avaient effrayé le peuple en voulant la restauration d'une monarchie définitivement condamnée. A diverses reprises, notamment le 16 mars 1874, il se rendit à Chiselhurst auprès de l'ex-prince impérial et prit part aux manifestations qui y eurent lieu. Lorsque, au mois de juin 1874, le député Girerd fit connaître à l'Assemblée une pièce curieuse qui révélait l'existence d'un comité central bonapartiste, le rédacteur du *Pays* redoubla d'audace. Il publia des articles d'une telle violence que le ministre de l'intérieur, M. de Fourtou lui-même, crut devoir suspendre le journal qui provoquait à la guerre civile, au mépris des droits de l'Assemblée et de l'inviolabilité des représentants du peuple. Traduit en cour d'assises le 2 juillet 1874, pour avoir, dans ses articles, provoqué à la haine des citoyens les uns contre les autres, M. Paul de Cassagnac fut acquitté. Au mois de janvier 1875, il eut une vive polémique avec M. de Franclieu, légitimiste. Rompant avec le parti qui faisait « son admiration » en avril 1873, il écrivit : « Ah! plaise au ciel que votre parti ne revienne jamais, car la haine est tellement violente contre vous, légitimistes énergumènes, qu'il serait à redouter que le peuple, échappant à nos conseils, à nos supplications, ne se mît encore à rugir comme autrefois et à recommencer ces épouvantables forfaits, qui n'étaient que des représailles contre des siècles d'oppression imprudente. » Ce même mois, il refusa de se battre avec M. Clémenceau, qu'il avait insulté. En février 1875, poursuivi pour diffamation et outrages, au sujet de la bataille de Sedan, par le général Wimpffen, il obtint un acquittement. Dans un article qu'il publia en novembre 1875, il déclara nettement que, si l'Empire était restauré, il recommencerait les fusillades et les proscriptions du 2 décembre 1851. Quelques jours plus tard, le 23 novembre, il prononça à Belleville, dans une réunion de bonapartistes, un discours qui fit grand bruit. Il y exposa tout un programme des bienfaits de l'Empire et de l'idéal que devait poursuivre le peuple. Rien de plus curieux et de plus instructif. « L'Empire, dit-il, ne vous donnait pas les libertés vaines, mais les libertés utiles, celles de manger, de boire et de dormir à bon marché. Ce sont les vraies libertés, celles-là, les vraies pour vous. Que vous importent les autres libertés, dont vous ne profitez pas, et en quoi vous servent-elles donc?... Un gouvernement doit au peuple la richesse, et c'est au peuple de faire de cette richesse l'usage qui lui paraît le meilleur. Celui qui est sage économise et amasse, celui qui est fou dépense et gaspille; mais le gouvernement a fait son devoir et cela ne le regarde plus. Le peuple est assez grand pour savoir ce qu'il fait; il n'a plus besoin de tuteur comme autrefois, et s'il lui plaît de se corrompre avec ce qui devrait seulement le rendre indépendant, c'est son affaire. Si l'Empire revient, il guidera la France vers des réformes indispensables qui s'imposent et que je vais vous dire : il cherchera à supprimer les octrois et à les remplacer par une charge qui pèsera moins sur les pauvres et plus équitablement sur les riches. Il réformera le code et rendra plus facile l'inextricable transmission de la propriété. Enfin il arrivera, par l'impôt sur le revenu, à établir une répartition plus exacte des charges de chacun. Il fera cela et bien d'autres choses, qui ne sont pas ici de vaines réclames comme en font les candidats républicains que vous connaissez, ni de détestables mensonges comme ces mots de liberté, d'égalité et de fraternité, dont on a badigeonné tous les murs de Paris. Et s'il ne le fait pas, je serai là, moi, pour le lui rappeler en votre nom... Oui, l'empereur viola la légalité en faisant le coup d'Etat; oui, l'empereur n'avait pas le droit de renvoyer l'Assemblée pas plus que vous, monsieur, vous et vos amis, n'aviez le droit de chasser l'Empire le 4 septembre. Et je m'inclinerais devant le 4 septembre si vous aviez fait le lendemain ce que l'empereur a fait, si vous aviez dit à la France : « Es-tu contente? » Et que vient-on me parler ici de légalité, de loi violée, de décrets oubliés ou méconnus? Le peuple est le grand juge, le seul juge de ces violations, de même que le pape lie et délie en matière religieuse. Il a absous l'empereur par des millions de suffrages, et qui donc oserait condamner celui que le peuple a absous? La légalité, les lois violées, qu'est-ce que cela fait au peuple quand il n'en veut plus? Pour lui, tout cela est écrit sur du sable, et, lorsqu'il en a assez, il les efface avec son large pied. » Cette apologie de la bestialité et de la violation des lois produisit une vive sensation. Le ministre de l'intérieur Buffet, menacé d'une interpellation devant l'Assemblée, fit saisir le *Pays*, le *Gaulois* et l'*Ordre*, qui avaient publié le discours de Belleville, ordonna des poursuites et saisit avec empressement cette occasion pour interdire toutes les réunions. Le 13 décembre, M. Granier de Cassagnac fut traduit, pour son discours, devant la cour d'assises de la Seine, sous l'inculpation d'excitation à la haine des citoyens et au mépris du gouvernement; mais encore une fois il fut acquitté.

Après la dissolution de l'Assemblée nationale, M. Paul de Cassagnac se porta candidat à la Chambre des députés, le 20 février 1876, dans l'arrondissement de Condom (Gers). Il dit dans sa profession de foi : « Ma devise est en deuil, elle est veuve de l'empereur! Il est mort, je n'ai plus son trône à reconquérir. Il ne me reste que sa tombe et vous savez que j'ai veillé sur elle... Si vous avez gardé saintement la mémoire des deux empereurs, de l'oncle et du neveu, morts tous les deux pour vous, martyrs du peuple, victimes de l'Europe féodale, qui a voulu tuer en eux les apôtres de la souveraineté nationale, le droit des sociétés modernes, nommez-moi; car après le maréchal, et si le peuple français le veut, je ne vois que le candidat populaire, celui qui n'est encore que le prince impérial et qui s'appellera, de par la loi et la volonté nationale, Napoléon IV! » Elu député par 9,818 voix contre 6,907 données à M. Lacroix, républicain, et 1,007 à M. de Cugnac, légitimiste, M. Paul de Cassagnac alla siéger dans le groupe de l'Appel au peuple. Il se fit aussitôt remarquer par la violence et la fréquence de ses interruptions. Il s'attacha à troubler les discussions et à provoquer des scènes de désordre au sein du parlement, dans le but avoué par lui de discréditer le régime parlementaire. Ayant dans une séance injurié et provoqué les républicains, mais déclaré, dans une note insérée au *Pays*, qu'il était, en tant que journaliste, à la disposition de tous ceux qui viendraient le provoquer dans son bureau, M. Clémenceau s'empressa de relever le gant; mais encore une fois il refusa de se battre. « Il y a dans la vie, monsieur, différentes phases, lui répondit-il dans son journal. J'ai parcouru la première, celle de la fougue. J'en inaugure une autre, celle du travail, qui amènera le triomphe d'une grande idée et d'une sainte cause. Vous, vous débutez; adressez-vous à d'autres, qui trouveront entre votre peau et la leur une plus juste proportion. Quant à moi, je ne me bats plus. Et je ne manquerais à ma résolution que pour donner à un homme que j'aurais gratuitement outragé la réparation qui lui est due légitimement ou pour corriger, par exemple, un collègue qui se permettrait, dans un corridor de la Chambre, d'employer des moyens de persuasion qui réussissent toujours... Vous êtes donc condamné à jouer perpétuellement ce rôle qui ne vous fatiguera pas : le rôle du monsieur qui veut tuer Cassagnac. » M. Clémenceau lui répondit : « Je ne veux seulement pas vous tuer, rassurez-vous. Je veux seulement montrer qui vous êtes; quand on a passé la phase de la fougue, pour me servir de votre expression, il faut tâcher de sortir de la phase de l'insulte. Autrement on s'expose, en injuriant sans péril, à entrer dans une phase inconnue aux hommes qui répondent de leurs paroles et de leurs actes : la phase où l'on se dérobe. Vous avez eu le malheur d'y entrer. »

M. Paul de Cassagnac provoqua des poursuites contre M. Rouvier (11 mai 1876). Le 1er juin, il prononça un grand discours pour combattre le projet de loi du gouvernement relatif à la collation des grades universitaires. Le député de Condom déclara que ce n'était pas comme impérialiste, mais comme catholique qu'il combattait le projet de loi. Il défendit avec chaleur la cause du cléricalisme, chose toute naturelle, les doctrines cléricales étant un merveilleux instrument pour maintenir les peuples dans la servitude. Sa harangue lui valut de chaleureuses félicitations de M. Dupanloup. Au mois de juillet, il attaqua vivement le gouvernement, au sujet de l'élection Peyrusse. Il l'accusa « d'être sorti des limites des convenances et de l'honnêteté parlementaire » et d'avoir fait de la « tromperie électorale, » parce qu'il avait nommé maire d'Auch un républicain, M. David, le compétiteur de M. Peyrusse, bonapartiste. Le 22 juillet, il interpella le ministre de l'intérieur, qu'il accusa d'avoir nommé dans plusieurs villes des maires républicains. S'attachant à troubler toutes les discussions sérieuses par ses interruptions, il se montra incessamment violent et provocateur jusqu'à la grossièreté. C'est ainsi qu'en décembre, le ministre de Marcère étant monté à la tribune, M. Granier de Cassagnac s'écria : « L'accusé a la parole! » A la même époque, il interrompit incessamment, en parlant de cacao, le député Menier, le célèbre fabricant de chocolat, qui exposait ses idées sur l'impôt, et il s'attira la plus verte et la plus mordante réplique. Le 12 janvier 1877, en pleine tribune, il fit l'apologie de l'abominable attentat et des proscriptions du 2 décembre 1851, qu'il appela un droit et un devoir. « Il n'est pas un seul fait, ajoutait-il, que ce soit celui de Sedan ou du 2 décembre, dont nous ne soyons déterminés à faire l'apologie. » En même temps qu'il se permettait à la Chambre toutes les violences, il continuait dans le journal le *Pays* à injurier le gouvernement établi, la République, à provoquer à la guerre civile, etc. Il dépassa à tel point toutes les bornes que le procureur général de Leffenberg demanda à la Chambre des députés l'autorisation d'exercer des poursuites contre lui (26 février 1877). Le 16 mars suivant, M. Paul de Cassagnac prononça à la Chambre un discours à l'occasion de cette demande, qualifia le rapporteur de pourvoyeur de tribunaux et attaqua le ministre Jules Simon, qu'il accusa de palinodie. Celui-ci répliqua qu'il avait demandé des poursuites parce que M. de Cassagnac attaquait le gouvernement avec une violence extrême et commettait par la voie de la presse des délits de droit commun. « Ce n'est pas, dit-il, un délit de doctrine, un délit de pensée qui est poursuivi, c'est un délit qu'aucun gouvernement ne peut tolérer. La poursuite a lieu en vertu d'une loi qui existe et qui doit

être exécutée jusqu'à ce qu'elle soit abolie. Les articles remplis d'injures et d'attaques violentes ne sont pas de la discussion, c'est de l'outrage, c'est une excitation à la guerre civile parfaitement caractérisée. La magistrature elle-même n'est pas respectée. De semblables articles sont des délits qui ne pouvaient rester impunis. » La Chambre autorisa les poursuites, et, comme M. Cassagnac avait commis des délits de diverses natures, il fut successivement traduit en police correctionnelle, où il fut condamné à deux mois de prison et 3,000 francs d'amende (5 avril), et devant la cour d'assises, où il fut frappé d'une condamnation identique (21 avril). Le 4 mai suivant, lors de la discussion et du vote de l'ordre du jour des gauches sur le danger des menées cléricales, le député de Condom défendit par ses interventions ses amis les cléricaux. Quelques jours après, le 17 mai, il était triomphant : le ministère Jules Simon était renversé par le maréchal de Mac-Mahon, président de la République, qui formait un cabinet clérical, monarchique et bonapartiste. On vit alors M. Granier de Cassagnac pousser incessamment le président de la République à des mesures violentes et réclamer à grands cris un coup d'État. Lors de la discussion qui eut lieu à la Chambre des députés lorsque le maréchal de Mac-Mahon eut demandé sa dissolution au Sénat, M. Granier de Cassagnac et ses amis essayèrent, par leurs interruptions furibondes, d'empêcher les orateurs de la majorité de combattre la politique du gouvernement. Le 16 juin, notamment, il se conduisit de telle sorte pendant la discussion de M. Gambetta, que M. Rouher lui-même en fut indigné et dit, en parlant du député de Condom : « C'est le déshonneur du parti ! » Après le vote de dissolution de la Chambre, M. Granier de Cassagnac applaudit à toutes les mesures arbitraires adoptées par le ministère pour forcer le pays à nommer des députés hostiles à la République, à l'interdiction de vente des journaux, aux diffamations du *Bulletin des communes*, à la pression inouïe exercée par l'administration. Il fut désigné naturellement comme candidat officiel du maréchal aux électeurs de Condom, et M. de Broglie, ministre de la justice, lui remit la peine d'emprisonnement qu'il avait encourue au mois d'avril. Ne pouvant pardonner au chef de son parti, M. Rouher, le mot qui lui était échappé le 16 juin, il l'attaqua avec une extrême violence dans le *Pays*, lui reprocha d'avoir « plaidé le pour et le contre, le faux et le vrai, avec le même éclat, avec la même conviction, » d'avoir abandonné sa souveraine au milieu de l'émeute, d'être resté impassible sur sa chaise curule du Sénat et de s'être enfui quand avaient apparu les Gaulois de Belleville. A la nouvelle de la mort de M. Thiers, il écrivit contre lui un article outrageant, éprouvant, disait-il, le besoin « de danser autour de son cercueil. » Le 14 octobre 1877, il fut réélu député à Condom par 10,915 voix contre 6,779 données à M. Lacroix, républicain. Les républicains étant revenus en grande majorité à la Chambre, malgré tous les efforts du maréchal de Mac-Mahon et du ministère, M. de Cassagnac continua dans le *Pays* à pousser le maréchal à résister jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'au coup d'État. A la Chambre des députés, le député de Condom s'est constitué l'orateur de son parti. Il a pris la parole dans plusieurs débats de candidatures officielles, et il a combattu, le 14 novembre, les réformes apportées par la Chambre dans son règlement en vue d'assurer un calme relatif dans les débats et d'empêcher les interrupteurs systématiques de troubler les discussions.

En dehors de ses articles de journaux, M. Paul de Cassagnac a publié : *Empire et royauté* (1873, in-8°) ; le *Mémorial de Chiselhurst* (1873) ; l'*Aigle*, almanach (1875, in-16) ; *Histoire populaire de Napoléon III* (1874-1875), en collaboration avec son père ; *Bataille électorale* (1875, in-32).

GRANIFÈRE adj. (gra-ni-fè-re — du lat. *granum*, grain ; *fero*, je porte). Bot. Se dit du calice de certaines fleurs qui porte un grain ou granule.

GRANITAIRE adj. (gra-ni-tè-re — rad. *granit*). Qui est de la nature du granit.

GRANITIER s. m. (gra-ni-tié — rad. *granit*). Ouvrier qui travaille le granit.

GRANNUS, roi fabuleux du Danemark, que les vieilles chroniques danoises font vivre à l'époque du siége de Troie. Il enleva la fille du roi des Goths, qu'il tua dans un combat. Le roi de Norvége entra alors en Danemark à la tête d'une armée, fit prisonnières la reine et la fille de Grannus, viola la première et épousa la seconde. Grannus lui livra bataille; mais il fut vaincu et tué.

*** GRANT** (Robert-Edmond), savant anatomiste anglais. — Il est mort à Londres en août 1874.

*** GRANT** (sir James Hope), général anglais. — Il est mort en mars 1875.

*** GRANT** (James), écrivain anglais, né à Elgin. — Il a été rédacteur du *Morning Advertiser* jusqu'en 1870. Outre les ouvrages de lui que nous avons cités et des articles insérés dans l'*Elgin Courier*, l'*Elgin Literary Magazine*, le *Metropolitan Magazine*, etc., on lui doit : la *Fin de toutes choses, notre demeure céleste*, etc., ouvrage traitant de sujets religieux ; *Mémoires de sir John Sinclair* (1870, in-8°) ; la *Presse, son origine, ses progrès, sa situation présente* (1871, 2 vol. in-8°) ; la *Presse hebdomadaire à Londres et en province* (1872, in-8°), etc.

*** GRANT** (Ulysse), célèbre général et président des États-Unis d'Amérique. — En 1871, il fit exécuter dans le Sud des mesures de rigueur contre les sociétés dites de Kuklux, ordonna de poursuivre le chef des mormons, Brigham Young, en vertu de la loi qui interdisait la polygamie, et signa un décret d'amnistie qui rendait aux États du Sud leurs droits politiques. Le traité signé à Washington entre l'Angleterre et les États-Unis avait mis, en principe, un terme au différend pendant depuis si longtemps entre les deux nations au sujet de l'*Alabama* ; mais il restait à régler la question si délicate des indemnités pécuniaires, et des difficultés nouvelles étaient survenues. Ce fut pour trancher définitivement cette interminable affaire que, d'un commun accord, le général Grant et le cabinet anglais décidèrent de s'en rapporter à la décision d'un tribunal arbitral qui se réunirait à Genève et dont les membres seraient désignés par le roi d'Italie, le président de la Confédération helvétique et l'empereur du Brésil. Ce tribunal arbitral prononça, le 14 septembre 1872, sa sentence, par laquelle l'Angleterre était condamnée à payer aux États-Unis une somme de 77,500,000 francs. A cette époque, le terme des quatre années présidentielles du général Grant approchait. La situation financière des États-Unis était des plus satisfaisantes. Elle permettait à la fois de diminuer les impôts, d'accroître les dépenses budgétaires et d'amortir la dette publique, tout en ayant encore un budget des excédant de recettes. Grant gouvernait d'une façon correcte ; toutefois, on l'accusait d'avoir donné des places plus ou moins importantes à tous ses parents et à tous ses amis, et les fonctionnaires de l'État n'étaient point sans reproche. De nombreux abus et des fraudes, découverts notamment à la douane de New-York, avaient éveillé l'attention publique, et il se forma un parti de républicains réformateurs, dirigé par MM. Sumner et Schurz, qui réclama des modifications profondes dans l'administration. Quoi qu'il en soit, et sans être populaire, Grant avait de nombreux adhérents. Une manifestation faite à Philadelphie, au mois de juin 1872, décida de le porter de nouveau à la présidence pour la période 1873-1877. Le général accepta la candidature. « Si je suis élu en novembre, écrivit-il, je promets le même zèle et le même dévouement dont j'ai fait preuve dans le passé à veiller au bien-être et aux intérêts de la nation. L'expérience du passé me mettra à même d'éviter les tâtonnements et les erreurs inséparables du noviciat de la vie professionnelle. Lorsque je serai relevé des responsabilités du mandat dont je suis chargé, j'ai la confiance de laisser à mon successeur le pays en paix dans l'intérieur de ses limites, en paix avec les nations étrangères et débarrassé de toutes les questions qui pourraient menacer sa prospérité future. » Il eut pour compétiteur Horace Greeley, partisan des idées libérales réformatrices, auquel se rallièrent les démocrates du Sud, et il fut réélu à une importante majorité, pour rentrer en fonction le 4 mars 1873. Dans le message qu'il adressa au Congrès en décembre 1872, le président Grant s'occupa exclusivement de questions d'affaires. Il annonça son intention d'user désormais de l'égard des individus condamnés pour violence contre les personnes dans le Sud (association des Kuklux), tout en proclamant son dessein de réprimer sévèrement à l'avenir les faits de ce genre qui viendraient à se produire. Quant à la réforme de l'administration, il reconnut que le pays avait manifesté son désir de voir corriger certains abus résultant de la méthode défectueuse de nomination des employés. Avec la sanction du Congrès, ajouta-t-il, des règles ont été établies pour le mode de nomination et l'avancement des employés. Tous mes efforts tendront à remplacer ces règles, mais on ne peut espérer qu'aucune réglementation remédie complétement aux maux existants jusqu'à ce qu'elle ait été éprouvée par la pratique et suivant les besoins du service public.

Le 4 mars 1873, en inaugurant sa seconde présidence, le général Grant prononça un discours dans lequel il rappela ce qu'il avait fait et indiqua ce qu'il voulait faire. Il déclara qu'il appuierait dans la mesure de ses forces la réforme tendant à donner aux anciens esclaves tous les droits civils que la qualité de citoyen doit entraîner ; qu'il avait l'ardent désir de réformer les abus signalés dans l'administration civile du pays ; qu'en ce qui concerne les Indiens, il adopterait une politique humaine, afin de les soumettre à l'influence bienfaisante de l'instruction et de la civilisation ; enfin qu'il s'occuperait d'une façon toute particulière des grands travaux de la paix, des voies de communication, de l'affermissement du crédit, de l'amélioration de l'état des travailleurs, etc. Malgré le désir évident du général de contribuer de tout son pouvoir au bien de l'État, il s'en fallut de beaucoup que sa seconde présidence fût aussi bienfaisante pour le pays que la première. Elle débuta par une crise financière et commerciale, qui prit des proportions considérables et jeta la perturbation la plus profonde dans les affaires. Pour conjurer la crise, il annonça, le 28 septembre 1873, que l'administration était disposée à employer les 44 millions de dollars de réserve, engagés pour le trésor, pour parer aux nécessités publiques et qu'elle avait résolu, en outre, de payer immédiatement, par anticipation, les intérêts de la dette échéant en novembre suivant. A la crise commerciale vinrent s'ajouter des troubles intérieurs, causés par l'hostilité des blancs et des hommes de couleur, par les rivalités entre républicains et démocrates. On annonça que le général Grant avait l'intention de se porter candidat une troisième fois à la présidence de la république, ce qui causa contre lui une vive irritation. D'autre part, les abus signalés dans l'administration, des faits nouveaux de corruption et de concussion contribuaient à discréditer le pouvoir, responsable du choix de ses agents. Au mois d'août 1874, les élections municipales ayant tourné au désavantage des nègres dans la Louisiane, des troubles graves éclatèrent dans cet Etat. Le 14 septembre, les blancs s'étant présentés en masse devant l'hôtel de ville de la Nouvelle-Orléans en chassèrent le gouverneur républicain, M. Kellog. Le général Grant prit des mesures pour le rétablissement de l'ordre, et, sur les sommations du commandant militaire de la Nouvelle-Orléans, le gouverneur démocrate Pence céda la place à M. Kellog, après avoir rendu la ville aux troupes fédérales. Au commencement de novembre suivant, les élections pour le Congrès eurent lieu, et elles eurent pour résultat de donner à la majorité du parti républicain au parti démocratique. C'était un grave échec pour la politique suivie par Grant. Dans le message qu'il adressa au Congrès à la rentrée de la session, le 4 décembre, le président de la république recommanda la reprise des payements en espèces, ainsi qu'une grande économie dans toutes les branches de l'administration. Au commencement de janvier 1875, de nouveaux troubles eurent lieu dans la Louisiane ; un conflit éclata entre les républicains et démocrates dans la législature de cet Etat. Les démocrates refusèrent de reconnaître le gouverneur Kellog, et celui-ci, le pouvoir exécutif, le 4 novembre 1876, des instructions au général en chef de l'armée pour lui recommander de veiller, avec les forces son ordre, de la sincérité de l'élection. « Aucun homme digne du mandat présidentiel, dit-il, ne voudrait le devoir à un recensement frauduleux. L'un ou l'autre parti peut supporter un désappointement quant au résultat ; mais le pays ne saurait supporter que ces résultats soient ternis par le soupçon d'illégalité et de fraude dans le recensement. » Le 4 mars 1877, le général Grant déposa ses pouvoirs entre les mains de M. Hayes, proclamé président des États-Unis. Quelques mois plus tard, il partit pour l'Europe, visita l'Allemagne, l'Angleterre, où il reçut le titre de citoyen de Londres (juin 1877), se rendit en Suisse, puis alla à la fin d'octobre à Paris, où il passa un mois.

*** GRANT** (James), romancier anglais. — Outre les romans de lui que nous avons cités, il en a publié un grand nombre qui, pour la plupart, ont eu le succès le plus populaire, et qui lui ont acquis une réputation méritée. Ecrits dans un style élégant et facile, les récits de Grant sont intéressants. On y trouve des caractères bien tracés, placés le plus souvent dans un cadre historique. Nous mentionnerons les suivants : *Frank Hilton* (1855) ; la *Frégate blanche* (1855) ; *Harry Ogilvie* (1856) ; le *Regiment fantôme* (1856) ; *Laura Everingham* (1857) ; *Arthur Blane ou les Cent cuirassiers* (1858) ; les *Cavaliers de fortune* (1859) ; *Jacqueline de la garde noire* (1859) ; *Lucy Arden* (1859) ; *Marie de Lorraine* (1860) ; *Olivier Ellis* (1861) ; *Dick Rodney* (1862) ; le *Capitaine de la garde* (1863) ; les *Aventures de Rob Roy* (1863) ; le *Second de personne* (1864) ; l'*Entourage du roi* (1865) ; le *Comédien de France* (1866) ; la *Cocarde blanche* (1867) ; *Premier amour et dernier amour* (1868) ; la *Jeune fille qui devint sa femme* (1869) ; la *Dépêche secrète* (1869) ; le *Vœu de lady Madderburn* (1870) ; *Un seul drapeau* (1871) ; *Sous le drapeau rouge* (1872) ; *Plus belle qu'une fée* (1874) ; *L'obtiendrai-je?* (1874), etc. Citons encore de Grant : *Mémoires de sir John Dinely Goodyeare* (1858) ; *Mémoires du marquis de Montrose* (1857) ; les *Héros anglais des guerres étrangères*, récédé *Héros anglais des guerres étrangères et sur terre et sur mer* (1873-1875, 2 vol.), etc.

GRANT (James-Augustus), officier et voyageur anglais, né à Nairn (Écosse) en 1827. Après avoir fait ses études à Aberdeen, il entra dans l'armée des Indes (1845), assista aux deux sièges de Moultan et à la bataille de Goojerat. Il commandait un régiment de highlanders à Lucknow, lorsqu'il fut blessé à la tête de ses hommes. Il fit, en 1863, un voyage d'exploration aux sources du Nil, avec le capitaine Speeke, et fut plus tard chargé d'une mission d'Abyssinie. Il devint attaché à l'expédition d'Abyssinie. Il devint ensuite major dans l'armée du Bengale. On a publié de lui : *Marche à travers l'Afrique*, publié dans le *Journal de la Société royale de géographie* (1872) ; la *Botanique de Speeke et la grande expédition*, formant le XXIXe vo-

lume des *Transactions de la Société linnéenne* (1873).

Grant (Asa), livre qui contient les préceptes religieux et politiques des Sikhs. V. ce dernier mot, au tome XIV du *Grand Dictionnaire*.

*** GRANULATION** s. f. — Action de fabriquer sous forme de grains : *La* GRANULATION *de la poudre*.

GRANULO-GRAISSEUX, EUSE adj. (gra-nu-lo-gré-seu ; eu-ze — rad. *granule* et *graisse*). Anat. Qui provient de granules de graisse produits dans certains tissus anatomiques.

*** GRANVILLE**, ville maritime de France (Manche), ch.-l. de cant., arrond. et à 26 kilom. d'Avranches, à l'embouchure du Bosq dans la Manche, où elle a un port sûr et commode ; pop. aggl., 11,537 hab. — pop. tot., 12,537 hab.

*** GRANVILLE** (George Leveson Gower, comte de), homme d'État anglais. — Le traité de Washington qu'il consentit à signer (1871), ne mit point fin à l'affaire de l'*Alabama*, car de nouvelles difficultés s'élevèrent entre le gouvernement anglais et le gouvernement des États-Unis au sujet du chiffre des indemnités réclamées par le cabinet de Washington. Pour mettre fin à un conflit qui menaçait de se perpétuer, le comte de Granville consentit à accepter la proposition du secrétaire d'État américain Fish, de s'en remettre à la décision d'un tribunal arbitral. Ce tribunal, qui se réunit en Suisse, condamna, le 14 septembre 1872, le gouvernement anglais à payer aux États-Unis une indemnité de 77,500,000 fr. La solution de l'affaire de l'*Alabama* fut naturellement mal accueillie par l'opinion publique en Angleterre et porta un nouveau coup au cabinet qui avait signé en 1871 le traité de Londres. En 1872, le ministre des affaires étrangères, Granville, échangea avec le gouvernement français une série de notes au sujet de l'abrogation du traité de commerce existant entre la France et l'Angleterre. Au commencement de mars 1873, le ministère s'étant trouvé en minorité au Parlement, le comte de Granville donna sa démission en même temps que tous les membres du cabinet Gladstone. Toutefois, l'opposition, dirigée par M. Disraeli, n'ayant pu arriver aux affaires, le cabinet Gladstone revint au pouvoir le 20 mars, et le comte de Granville reprit le portefeuille des affaires étrangères. Il le conserva jusqu'au 17 février 1874. Les élections qui venaient d'avoir lieu ayant donné une grande majorité aux conservateurs, le cabinet se retira tout entier. Depuis ce moment, lord Granville s'est siégé dans les rangs de l'opposition libérale, dont il est le chef à la Chambre des pairs. A diverses reprises, il a attaqué la politique du ministère Disraeli-Derby, notamment au sujet de la question d'Orient.

GRAPETTE s. f. (gra-pè-te). Engin employé pour pêcher la moule.

GRAPHIE s. f. (gra-fi — du gr. *graphô*, j'écris). Système d'écriture, emploi de signes déterminés pour exprimer les idées. || On dit aussi GRAPHISME.

GRAPHOLOGIE s. f. (gra-fo-lo-jî — du gr. *graphô*, j'écris ; *logos*, discours). Nom donné par l'abbé Michon à l'art prétendu de deviner le caractère des individus par la seule inspection de quelques lignes de leur écriture.

GRAPHOLOGUE s. m. (gra-fo-lo-ghe — rad. *graphologie*). Celui qui pratique la graphologie, qui devine le caractère d'après l'inspection seule de quelques lignes écrites par l'individu.

*** GRAPPE** s. f. — Vin de canne.

*** GRAPPIN** s. m. — Sorte de remorqueur qui se tous lui-même, sur le Rhône.

GRAS, GRASSE adj. — Encycl. *Homme gras*. V. onisme, au tome XI du *Grand Dictionnaire*, et dans ce *Supplément*.

*** GRAS-DOUBLE** s. m. — Encycl. Art culin. Le *gras-double* doit être choisi épais ; il faut le raîtser, le laver à l'eau bouillante, puis le laisser tremper dans l'eau froide et le faire cuire quatre ou cinq heures avec oignon, ail, sel, poivre, quelques clous de girofle et trois ou quatre cuillerées de farine. On peut le servir cuit de la sorte dans un bouillon léger, auquel on ajoute, si l'on veut, un peu de moutarde.

— *Gras-double à la lyonnaise*. Après l'avoir nettoyé et lavé comme ci-dessus, on le coupe en petits carrés à peu près égaux, que l'on fait dorer dans le beurre ; on fait dorer de même cinq ou six oignons coupés en tranches et, lorsqu'ils ont pris une belle couleur, on les égoutte et on les laisse mijoter un quart d'heure avec le *gras-double*. Au moment de servir, on ajoute le jus d'un citron.

— *Gras-double à la poulette*. Après l'avoir coupé en carrés, on le passe au beurre et on le mouille avec un peu de velouté ; à défaut, on saupoudre de farine et on saute en ajoutant quelques cuillerées de bouillon, sel, poivre, pointe de muscade râpée et quelques têtes de champignons. On fait bouillir le tout et on lie la sauce avec deux ou trois jaunes d'œufs et un jus de citron.

— *Gras-double grillé*. On le coupe en carres longs, qu'on passe au beurre, avec sel, poivre et persil. Les morceaux retirés, on les panne avec de la mie de pain, et on les met sur le gril, pour les servir soit avec une sauce piquante, soit avec une sauce Robert.

*** GRASS** (Philippe), sculpteur français. — Il est mort à Strasbourg en avril 1876.

*** GRASSE**, ville de France (Alpes-Maritimes), ch.-l. d'arrond., à 40 kilom. de Nice ; pop. aggl., 8,097 hab. — pop. tot., 13,087 hab. L'arrond. comprend 8 cantons, 60 communes, 73,670 hab.

*** GRASSE** (L.A), bourg de France (Aude), ch.-l. de cant., arrond. et à 75 kilom. S.-E. de Carcassonne, sur l'Orbieu, au confluent de l'Alson ; pop. aggl., 1,126 hab. — pop. tot., 1,355 hab. On écrit aussi LAGRASSE.

GRASSET (Louis-Auguste), industriel et archéologue français, né à La Rochelle en 1799. Il avait été percepteur pendant vingt et un ans lorsque, en 1842, il prit la direction d'usines d'acier dans la vallée de la Douée. En même temps, il s'occupa d'améliorations agricoles et fonda, à La Charité-sur-Loire, un musée archéologique et d'histoire naturelle. En 1859, il quitta l'industrie, se fixa à Varzy, où il devint conservateur de la bibliothèque et du musée, et fonda, à l'École normale primaire de la Nièvre, un cabinet d'histoire naturelle qu'il enrichit de belles collections. Inspecteur des monuments historiques de son département (1831), inspecteur pour la conservation des monuments historiques de France (1836), conservateur honoraire du musée d'Auxerre et membre de plusieurs sociétés savantes de province, M. Grasset a été nommé officier d'Académie (1863) et chevalier de la Légion d'honneur (1869). Outre des articles archéologiques et artistiques insérés dans le *Journal de la Nièvre*, il a publié un certain nombre d'écrits, parmi lesquels nous citerons : *Notice sur le général Auger, mort à Solferino* (1861, in-8°) ; *Rapport sur les antiquités égyptiennes du musée de Varzy* (1869, in-8°) ; *Notice céramique établissant que la marque BB ne peut être attribuée à Bernard Palissy* (1872) ; *Musée de la ville de Varzy* (1873-1875, in-8°) ; *Notice sur un dolmen dans le Nièvre et objets d'art celto-gallo-romains* (1873), etc.

GRASSIN (Pierre), vicomte de Buzancy, conseiller au parlement de Paris. Il est surtout connu pour avoir fondé à Paris, en 1569, rue des Amandiers, sur la montagne Sainte-Geneviève, le collége des *Grassins*, où les pauvres écoliers de la ville de Sens étaient reçus gratuitement.

GRATAIRON s. m. (gra-tè-ron). Fromage qui se fait avec du lait de chèvre, en Savoie.

*** GRATERON** s. m. — Techn. Nom donné aux divers débris végétaux qui, comme le grateron, s'attachent à la laine des brebis et, jusque dans le travail de la fabrication, résistent même aux diverses manutentions qui ont l'épuration pour objet. » On dit aussi GRATERON : *Autres années, autres usages, vie active forcé d'arracher les* GRATRONS *à la main, précédé si lent et si coûteux que les* GRATRONS *étaient à certaines catégories de laine une vraie sérieuse de dépréciation.* (Bérard-Varagnac.)

GRATIA (Charles-Louis), peintre français, né à Ramberviller (Vosges) en 1825. Il vint étudier sous un Parisot, puis prit des leçons de Decaisne. Tout en faisant de la peinture à l'huile, M. Gratia s'est particulièrement adonné au pastel et au genre du portrait. Il débuta au Salon de 1837 par trois portraits au pastel, envoya d'autres portraits au Salon de 1840, puis il exposa successivement, entre autres œuvres : les portraits de *M. Oliviet* (1842), d'*Elisa Boisgontier* (1844), une étude de *Moine* (1845), Mlle *Judith*, actrice (1845) ; *Baigneuse*, le portrait de l'acteur *Hyacinthe* (1848) ; les portraits de *M. Verdavenne* et *Neuville* (1849). Vers cette époque, il se rendit en Angleterre, où il résida pendant de longues années. Il exposa à Londres un grand nombre de portraits et de petits tableaux au pastel, qui lui acquirent une assez grande notoriété. De cette ville, où il resta jusqu'en 1857, il envoya aux Salons de Paris des pastels qui furent remarqués : le *Corsaire turc* (1861) ; *Jeune fille lisant* (1864) ; les portraits de *Lady Morreys* (1865), de *M. Ed. Verreaux* (1866) ; une *Tête d'homme* (1867). Depuis lors, il a exposé : le *Comte de Montalin*, *Jeune fille jouant avec son perruche* (1868) ; le portrait du *Maréchal Bazaine* et celui de sa femme (1869) ; la *Vicomtesse de Boursier* (1870) ; *Homme d'armes*, portrait de *M. Robillier* (1873). Depuis cette époque jusqu'en 1877, il n'a rien envoyé au Salon. M. Gratia a obtenu une médaille en 1844 et un rappel de médaille en 1861.

*** GRATIOT** (Louis-Marie-Amédée), publiciste. — En 1871, il a fondé à Paris une maison pour la vente du papier. M. Gratiot a été juge suppléant au tribunal de commerce de la Seine, membre de la commission des valeurs au ministère du commerce jusqu'en 1877, et il a été nommé chevalier de la Légion d'honneur. Outre les écrits que nous avons cités, des *Petitions*, des *Lettres*, etc., il a publié : *Peau neuve* (1870, in-18) ; la *Nuit du 6 novembre* (1871, in-18) ; le *Châtiment de l'Angleterre* (1871, in-18) ; les *Petits livres du siége, la carte à payer* (1871, in-18), etc.

GRATTONS s. m. pl. (gra-ton). Nom donné aux rillettes et aux rillons dans l'Angoumois et la Saintonge.

*** GRATUITÉ** s. f. — Encycl. Econ. polit. *Gratuité du crédit*. Cette importante question a été traitée au mot INTÉRÊT, tome IX, page 745, et au mot ÉCHANGE (banque d'), tome VII, page 60.

*** GRAULHET**, ville de France (Tarn), ch.-l. de cant., arrond. et à 19 kilom. N.-E. de Lavaur ; pop. aggl., 4,411 hab. — pop. tot., 6,940 hab.

GRAVATURE s. f. (gra-va-tu-re). Syn. de CLAVELÉE.

GRAVE adj. — Allus. littér. **Passer du grave au doux, du plaisant au sévère.** V. PASSER, au tome XII du *Grand Dictionnaire*.

*** GRAVE-EN-OISANS** (LA), bourg de France (Hautes-Alpes), ch.-l. de cant., arrond. et à 36 kilom. N.-O. de Briançon ; pop. aggl., 1,252 hab. — pop. tot., 1,260 hab.

*** GRAVÉ, ÉE** part. passé du v. Graver. — Rongé par la rouille, en parlant des objets en acier poli.

*** GRAVELINES**, ville maritime de France (Nord), ch.-l. de cant., arrond. et à 20 kilom. S.-O. de Dunkerque ; pop. aggl., 3,907 hab. — pop. tot., 7,833 hab.

*** GRAVERAN** (Joseph-Marie), prélat français, né à Cozon (Finistère) en 1793, mort en 1855. Il compléta ses études au collége Stanislas, à Paris, puis il enseigna les mathématiques. Admis au séminaire Saint-Sulpice, il reçut la prêtrise en 1817. Après avoir professé la théologie dans son diocèse natal, il devint curé à Brest (1826). Bien qu'il eût eu des démêlés avec l'autorité après la révolution de 1830, il fut nommé évêque de Quimper en 1840. Il rédigea alors des statuts diocésains, fit adopter par ses prêtres le bréviaire romain et consacra son diocèse au Sacré-Cœur. Élu député du Finistère à l'Assemblée constituante en 1848, il fit partie du comité des cultes, vota avec la droite et ne joua qu'un rôle effacé. M. Graveran ne fut pas réélu député à la Législative et il retourna dans son diocèse. La *Vie* et les *Œuvres* de ce prélat ont été publiées par l'abbé Téphany (1871, 4 vol. in-8°).

*** GRAVETTE** s. f. — Huître provenant des dépôts naturels qui se trouvent dans les eaux d'Arcachon.

GRAVIDE adj. (gra-vi-de — du lat. *gravidus*, même sens). Se dit de l'utérus lorsqu'il est plein, c'est-à-dire lorsqu'il contient un embryon ou un fœtus : *L'utérus de la femme enceinte est* GRAVIDE.

GRAVIDISME s. m. (gra-vi-di-sme — rad. *gravide*). Ensemble des conditions que présente la femme enceinte ou une femelle pleine.

*** GRAVIÈRE** s. f. — Lieu d'où l'on extrait du gravier.

GRAVIFIQUE adj. (gra-vi-fi-ke — du lat. *gravis*, pesant). Se disait d'un fluide hypothétique qui servait à expliquer les phénomènes de la gravitation.

— Qui cause ou accroît la densité ou la gravité d'un corps.

*** GRAVILLE-SAINTE-HONORINE**, bourg de France (Seine-et-Oise), cant. et arrond. du Havre ; 2,720 hab.

GRAVIMÉTRIQUE adj. (gra-vi-mé-tri-ke — rad. *gravimètre*). Qui se rapporte au gravimètre.

GRAVITATIF, IVE (gra-vi-ta-tif, i-ve — rad. *gravitation*). Qui produit la gravitation.

*** GRAY**, ville de France (Haute-Saône), ch.-l. d'arrond., à 59 kilom. S.-O. de Vesoul, sur la rive gauche de la Saône, au confluent des Ecouloues ; pop. aggl., 6,348 hab. — pop. tot., 7,401 hab. L'arrond. comprend 8 cant., 165 comm., 74,655 hab.

*** GRAY** (John-Edouard), célèbre naturaliste anglais. — Il est mort en 1875.

*** GRAY** (Asa), célèbre botaniste américain. — En 1873, il a pris sa retraite comme professeur à l'université de Cambridge, et, l'année suivante, il a succédé à Agassiz comme directeur de l'institution Smithsonienne. Outre les ouvrages que nous avons cités, il a publié plusieurs traités qui ont eu la même success que les premiers. Nous mentionnerons particulièrement : *Leçons de botanique, Comment les plantes croissent*, le *Livre de botanique, Guide de botanique, Botanique méthodique et systématique, Flore des États-Unis du Sud*, le *Darwinisme*, essais et vues sur cette doctrine (1876), etc.

GRAZIANI (Francesco), chanteur italien, né à Fermo, dans la province d'Ancône, en 1829. Engagé au Théâtre-Italien sur la recommandation de Mario, qui l'avait entendu à Florence et qui fut frappé de sa belle voix de baryton, il débuta à la salle Ventadour le 15 décembre 1853, dans *Lucia di Lammermoor*. Il aborda ensuite le rôle de Charles-Quint d'*Ernani*. S'il ne personnifia pas tout à fait le puissant empereur dont le manteau royal demande des épaules éprouvées, il chanta comme Ronconi lui-même le septuor *O Somno Carlo* et la cabalette *Veni meco, sol di rose*. L'année suivante, il reussit complétement dans le rôle de Filippo de *Beatrice di Tenda*, puis créa Crisco de *Tre sozze*, d'Alary, espèce de Figaro qui se prêtait on ne peut mieux à sa figure épanouie. Il interpréta successivement : en 1855, Riccardo de *I Puritani* ; en 1856, Bandini de l'*Assedio di Firenze*, Germunto de la *Traviata* ; en 1857, *Don Giovanni* ; en 1858, Plumkett de *Marta* ; en 1859, *Rigoletto*. Il créa, en 1860, Christian de *Morgherita la Mendicante* et interpréta, non sans succès, en 1861, avant de quitter le Théâtre-Italien, *Un ballo in maschera*. Il ne revint à Paris ou du moins ne reparut à la salle Ventadour qu'en 1866, où il fit sa rentrée le 10 mars, dans son rôle de prédilection d'*Il Trovatore*. Engagé en 1869 au théâtre de Covent-Garden, à Londres, il y resta jusqu'au mois d'août 1870, époque à laquelle il alla chanter au théâtre du Circo, à Barcelone. De retour à Londres l'année suivante, il fit une nouvelle saison à l'Opéra-Italien et donna, avec la Patti et Nicolini, en 1873, plusieurs représentations au théâtre Au der Wien, à Vienne. Il chanta de nouveau, en 1874, au théâtre de Covent-Garden. Il faisait partie d'une troupe italienne, conduite par l'impresario Enrico, lorsqu'il parut, au mois de décembre 1875, à la salle Ventadour dans *Rigoletto*. Lié par un traité, il retourna en Angleterre, où, pendant deux ans, il reprit les meilleurs rôles de son répertoire. Depuis, il a signé un engagement pour le théâtre royal de Madrid. — Son frère cadet, Ludovico Graziani, débuta au Théâtre-Italien de Paris le 2 octobre 1858, par le rôle d'Alfredo de la *Traviata*. Il représenta ensuite le duc de Mantoue de *Rigoletto*, Pollion de *Norma* et le Viscomte d'*Il Giuramento*, puis il alla se faire entendre à l'étranger.

Graziella, opéra-comique en deux actes, paroles de M. Barbier, musique de M. Chouberski ; représenté pour la première fois sur le Théâtre-Lyrique le 12 septembre 1877. L'idée de transporter la *Graziella* de Lamartine sur la scène est une idée plus séduisante qu'heureuse. On se souvient de l'impression produite par ces pages pleines d'amour et de larmes, et l'on rêve d'en réaliser la poésie mélancolique sur la scène. La chose est difficile. Le théâtre ne vit que d'action, et les œuvres du genre de *Graziella* ressemblent à ces fleurs qu'on ne saurait cueillir et qui, brillantes sous le ciel, se fanent au contact de la main. Il n'y a pas de drame dans *Graziella*. Une jeune fille qui aime, un jeune homme qui part, le ciel d'Italie, des descriptions adorables, puis l'abandon, puis la mort. C'est plus qu'il n'en faut pour que Lamartine écrive un chef-d'œuvre ; mais au théâtre tout cela tient dans une phrase. On n'a d'autre ressource que de la répéter, et deux actes entiers roulant sur une situation unique offrent de grandes difficultés à l'auteur et au musicien. Ne nous étonnons donc pas si le public a accueilli froidement le drame lyrique de MM. Barbier et Choudens. Le livret est monotone, la partition plus monotone encore. Tout y est d'une teinte grise qui, en effet, est celle qui convient, mais qui ne tarde pas à fatiguer. C'est à peine si, de cette symphonie perpétuelle, il se détache ça et là quelques morceaux à effet. Le reste s'englonit et s'efface dans un à peu près de sons bizarres, semblables au bruit du vent qui gémit sur la grève. Il n'est pas jusqu'à l'air de danse qui ne soit une lamentation.

Encore une fois, cela est juste, et M. Choudens, en interprétant ainsi le poëme, en a parfaitement saisi l'esprit. Mais cela n'est pas théâtral, et ce n'est pas une des difficultés les moins grandes de l'art dramatique que d'arriver à faire pleurer une salle. Ce qui, dans le silence du cabinet, peut amener les larmes au bord des paupières n'aboutit souvent ici qu'à clore les yeux tout à fait, et il est triste de voir dormir ceux qu'on eût voulu voir rêver.

Il faut cependant savoir gré à *Graziella* d'avoir mis en lumière tout le mérite de Mlle Vergin, qui a réalisé, dans toute sa beauté naïve et un peu sauvage, le type de la jeune Italienne. Mlle Vergin est plus qu'une agréable chanteuse, c'est une véritable actrice. Il n'y a guère que Troy à citer à côté d'elle, parmi les interprètes des autres rôles.

*** GRÉ** s. m. — *A gré d'eau*, Autant que la permet la profondeur de l'eau : *Naviguer* À GRÉ D'EAU.

GREAT ATTRACTION (grè-ta-tra-k'cheune). Mots anglais qui signifient grande attraction, grand attrait, et qu'on lit souvent en tête des affiches destinées à annoncer un spectacle, une exposition, une fête ou l'on veut attirer la foule.

*** GRÈCE MODERNE**. Nous avons donné, au *Grand Dictionnaire*, la population du royaume de Grèce d'après le recensement de 1870, comme il n'y en a pas eu d'autre publié depuis cette époque, nous n'avons aucune modification à signaler sous ce rapport.

— *Finances*. La situation financière de la Grèce n'est pas brillante; non pas que l'administration manque d'ordre, mais parce que les grandes puissances ont placé ce pays dans des conditions exceptionnellement difficiles, en lui refusant une extension de territoire qui aurait pu lui fournir les ressources dont il a besoin pour marcher dans la voie du progrès. La Grèce n'en a pas moins réalisé depuis quarante ans de notables progres, et tout fait croire que, si son administration politique n'était pas soumise à tant de fluctua-